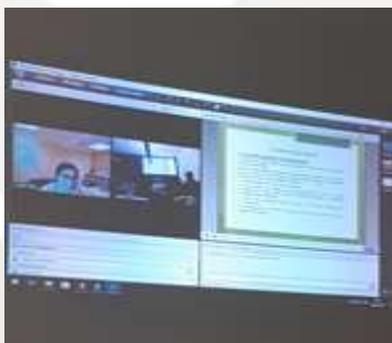


Rappel de l'objectif :

Maîtriser le contexte réglementaire et l'actualité



Descriptif du déroulé : L'atelier porte sur les mobilités professionnelles au sens large (mobilités internes, mobilités géographiques, mobilités inter-FP, mobilités public/privé). Tout cela en lien avec le projet de loi FP qui en cours, et qui va arriver au parlement dès début mai, qui interpelle l'ensemble des ingénieurs.

Sitographie :

<https://www.aitf.fr/>

<https://www.emploi-territorial.fr/>

<https://www.place-emploi-public.gouv.fr/>

Synthèse du contenu :

L'objectif de cet atelier était de maîtriser le contexte réglementaire et l'actualité en matière de mobilités professionnelles, et de maîtriser les perspectives et modalités qui en découlent. Aussi, cet atelier était l'occasion de définir comment l'AITF peut se positionner et/ou intervenir par rapport au projet de loi de transformation de la fonction publique et notamment ce que la commission carrières de l'association est en mesure de proposer.

Rappel des principales positions de l'AITF :

- L'AITF est opposée au contrat de mission car absence de possibilité de CDI (forme de précarité à ce contrat de mission) : attendre les décrets d'application prévus prochainement car pour l'instant absence notamment d'encadrement de la rémunération dans le projet de loi
- L'AITF est opposée aux détachements d'office pour les DSP (suspension de carrières des fonctionnaires)
- L'AITF est opposée aux recrutements des contractuels sur emplois fonctionnels de plus de 40000 hab car champ concurrentiel avec les ingénieurs en chef (l'association plaçant pour favoriser le recrutement par voie de concours)

L'AITF a relevé un point positif à savoir la portabilité du CDI .

Retrouvez les supports :

- Les emplois de direction dans les grandes collectivités territoriales (direction de l'observatoire du CNFPT décembre 2017) à noter que l'étude du CNFPT va paraître cet été 2019
- La mobilité par Zined LEBIK

IMAGES...



Les intervenants :

- Marie-Martine POIROT, AITF, agglomération du Douaisis, animatrice
- Vincent BIMBARD, AITF animateur, Mairie des Baux de Provence, DGS
- Véronique ROBITAILLIE, Directrice de l'INET de Strasbourg
- Zineb LEBIK, Directrice du Département Expertise, CIG de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France (par visioconf)

Ce qu'il faut retenir :

« La mobilité externe est un choix propre de l'agent ... l'employeur ne peut s'y opposer au-delà d'un préavis de 3 mois »

« Détachement, intégration après détachement ... forme la plus répandue de mobilité »

« 29% de femmes Ingénieurs en chef... Encore un progrès à faire en termes de parité » !!

« ...il y a 100 départs en retraite d'ingénieurs en chef par an »